Réunion régulière du conseil municipal
Communauté rurale de Cocagne

Le 11 janvier 2022 - 18 h 30
Téléconférence Zoom
Cocagne N.-B.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire Marc Goguen ouvre la réunion à 18 h 34 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il y a quatre personnes du public. La réunion se déroule par vidéoconférence en raison de l'arrêté obligatoire mise en place due à la Covid.

2. PRÉSENCES

Marc Goguen, maire
Isabelle Mazerolle, maire-adjointe
Monique Saulnier, conseillère
Louis-Georges Goguen, conseiller
Marc Picard, conseiller
Céline Léger, Directrice générale adjointe

Absent : Marcelle Paulin, directrice générale/ greffière-trésorière
Natalie Robichaud, greffière adjointe

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-001

Il est proposé par Louis-Georges Goguen, appuyé par Isabelle Mazerolle, que l'ordre du jour soit modifié, que l'on avance la présentation publique au numéro 5.

Adopté

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

5. PRÉSENTATION PUBLIQUE

Luc LeBlanc, et son associé Jacques LeBlanc, nous font une présentation de leur projet Supreme Glamping. Ce projet comprend la construction de dômes sur le chemin Babineau à Cocagne. Il nous montre son plan avec photos. La première phase entame la construction de deux dômes pour la première année et deux autres pour l'année précédente. Un total de 4 dômes, qui va permettre d'avoir une expérience quatre saisons plus luxueuse, avec sauna et jacuzzi, dans un environnement tranquille et naturel avec la disposition de produits locaux. Le conseil est d'accord avec la proposition et la recommande l'aide de la CSRK pour la prochaine étape.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

2022-002

Il est proposé par Marc Picard, appuyé par Monique Saulnier, que le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021 soit adopté.

Adopté

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

a) Contrat pour Phase 3 – mise à jour

Marc Goguen et Céline Léger font une petite mise à jour sur le projet de la phase 3. On attend des nouvelles de NB Power, un permis est nécessaire pour procéder aux prochaines étapes.

b) Demande d'appui du Moniteur Acadien

Le Conseil est d'accord d'appuyer le Moniteur Acadien, mais encore quelques clarifications est nécessaires sur les prix de publicité afin de prendre une décision finale au montant accordé au journal.

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

a) Marc Goguen – maire

Aucun rapport du maire

b) Isabelle Mazerolle– maire-adjointe

Isabelle aimerais souligner la réussite de notre soirée amicale du 14 décembre 2021. Elle aimerait féliciter les participants et de mettre l'emphase sur l'initiative de la communauté. Elle aimerait aussi féliciter le maire pour avoir écrit une lettre au Ministère des gouvernements locaux suite à des propos de la région de Notre-Dame au sujet de la réforme. C'est conclu que l'entité n'est plus sujet à changement.

De plus, une citoyenne de la région à contacter Isabelle et elle voir un comité de diversité à Cocagne. Le conseil appuie cette initiative si elle s'intéresse à créer un comité.

c) Monique Saulnier– conseillère

Monique a participé à la réunion du GDDPC, pleins de projets et une aide financière sera demandée au Conseil pour les panneaux du caveau. Monique félicite le dévouement du groupe GDDPC avec leurs nombreux partenariats. Wiebke du groupe a fait une entrevue à Radio-Canada à propos des projets des côtes vivantes et du jardin communautaire.

d) Louis-Georges Goguen – conseiller

Louis-Georges a fait un suivi avec les pompiers. Les mini-splits se font installées, et les autres projets se feront après la saison d'hiver. Les pompiers ont aussi retrouvé leur plan de Crandall Engineering pour faire des décisions sur l'ajout de la caserne.

Louis-Georges va rencontrer Luc Melanson pour commencer les démarcher pour faire des enseignes et une carte pour les sentiers.
Un citoyen a approché Louis-Georges concernant des branches d'arbres (déjà discuté dans un rapport à Isabelle l'an passé). Selon le maire, il n'y a pas de solutions pour des problèmes de voisins, c'est aussi une question d'assurance.

e) Marc Picard – conseiller

Marc partage de l'information sur un webinaire le 27 janvier concernant les eaux souterraines. Il encourage la participation et met l'emphase de reconnaitre l'importance de l'éducation du bassin versant de notre région.
Marc propose à commencer les démarches pour organiser un carnaval d'hiver. Quelques idées sont discutés et d'encourager les étudiants de l'École Blanche-Bourgeois de participer.
Marc apporte le point que le GDDPC a fait des tests du Murray River, il y a des contaminations et ceci est en raison du labourage des terres proches. Louis-Georges ajoute qu'il y a eu une discussion avec le GDDPC et il aimerait de voir les résultats de tests afin de prouver où est la source du problème. Une collaboration avec le GDDPC et la municipalité va se poursuivre à ce sujet.

a) Céline Léger – greffière-trésorière adjointe

Dans l'absence de Marcelle, Céline va faire un rapport.
Céline demande au Conseil s'il aimerait embaucher des étudiants pour l'été à partir du programme fédéral et provincial. Robert LeBlanc du Boater's Association lui a contacté pour leur rappeler qu'il avait fait une demande au conseil pour lui venir en aide avec leur application. Alors, une décision devra être prise sur l'embauche d'étudiants d'ici la semaine prochaine.
Céline demande au Conseil s'il aimerait voir un programme pour louer des raquettes au sein de la municipalité. Une discussion au sujet de la logistique s'est fait.
Céline demande au conseil pour de l'appui technique à l'égard de notre site web. Patrick Hardy est notre web designer et il serait prêt à nous aider pour mieux faciliter l'administration et la navigation du site.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Gestion de la carte Visa

Isabelle Mazerolle propose la résolution ; il est résolu :

1. Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contacter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins ('les cartes'), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ('la Fédération');
2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache,

incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicable ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs, reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Titre du poste	Nom
Directrice générale adjointe	Céline Léger
Greffière adjointe	Natalie Robichaud
Maire de Cocagne	Marc Goguen

6. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

La résolution est appuyée par Marc Picard.

Adopté

b) Demande de dérogation

Le CSRK demande une recommandation du conseil pour la demande de Guy Gauvin, citoyen de Cocagne, du chemin Médor. Il veut placer une remorque commerciale pour nettoyer son terrain.

2022-004

Il est proposé par Marc Picard, appuyé par Louis-Georges Goguen, que le Conseil Municipal recommande la demande de dérogation proposé par Guy Gauvin à condition que celui-ci respecte les normes et conditions imposées par l'arrêté municipal sur les lieux inesthétiques. (2020-02)

Adopté

11. ADOPTION D'ARRÊTÉS

a) Rénumération du maire et des conseilliers

La conversation est commencée pour réviser les salaires du conseil municipal. Céline a envoyé le guide de rémunération des élu(e)s de l'AFMNB pour faciliter la tâche. Une décision sera prise à la prochaine réunion.

Le maire fait une parenthèse pour aviser que le don émis par le quai de Cormierville, de 10,000$ fut envoyé. Ce don est pour supporter les petits déjeuners et autres accessoires, comme des outils d'adaptation, pour l'École Blanche-Bourgeois.

12. NOMINATION À DES COMITÉS

13. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU CONSEIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Wiebke Tinney demande où le conseil est rendu au sujet du zonage de l'ile de Cocagne. Le conseil rencontre Jean Goguen de la CSRK, la semaine prochaine, pour entreprendre les prochaines étapes.

Adrien Goguen a un commentaire au sujet de la situation de la réforme. Les gens des extrémités des limites du territoire vont avoir des propos, mais il souhaite la communication soit respecté.

Il soulève aussi la question d'immigration suite à la recommandation du comité de diversité.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

2022-005

Il est proposé par Louis-Georges Goguen que l'ajournement ait lieu à 21 h 00.

_____	_____
Céline Léger	Marc Goguen
Greffière adjointe	Maire